

VILLE DE LA MACHINE

- CONSEIL MUNICIPAL -

- Exercice budgétaire 2010

- Séance du 03/03/2010

DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES

- RAPPORT INTRODUCTIF -

RAPPELS PRÉALABLES

01 - **LE DÉBAT : SON FONDEMENT JURIDIQUE**

Du point de vue juridique, la tenue d'un débat de l'espèce a été *prévue et rendue obligatoire*, pour les communes de 3500 habitants et plus – strate démographique à laquelle appartient notre Collectivité – par deux types distincts de dispositions, relevant, l'un, *du domaine législatif* (Loi N° 92-125 du 6 Février 1992 portant Orientation relative à l'administration territoriale de la République), l'autre, du *règlement* (Règlement Intérieur du CONSEIL MUNICIPAL adopté en séance publique du 12 Août 2008).

Il suit de là que l'organisation d'un tel débat, sa *tenue effective dans les délais prescrits* et la production de la preuve, suivant délibération, de celle-ci constituent des obligations de notre charge.

02 - LE DEBAT : SON OBJET

Ce type de débat, qui représente, en fait et en droit, la première des étapes importantes du cycle budgétaire annuel de la Commune, a, à l'évidence, **un double objet** :

- d'une part, **d'imposer à l'exécutif communal** soumis à l'obligation susvisée, de **présenter**, avant la discussion du projet de Budget Primitif (BP) de la Collectivité, les **principales orientations budgétaires** qui vont ensuite sous-tendre les propositions de crédits budgétaires dont l'ensemble va constituer le dit projet de B.P.,

- d'autre part, de permettre aux Membres de l'Assemblée **communale de discuter et de déterminer les grandes stratégies à observer pour l'élaboration des budgets** à venir.

Toutes orientations et stratégies présentées, discutées et déterminées sur la base d'une exploitation rationnelle de diverses données extraites d'un ensemble d'analyses effectuées sur des éléments sélectionnés constituant, pour partie, **l'environnement socio-économique, général et local, de la Commune**.

03 – CARACTERISTIQUES DU DEBAT

Les deux caractéristiques fondamentales du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) sont :

- qu'il n'a **pas de caractère décisionnel**,
- qu'il constitue, néanmoins, **une formalité substantielle**.

Il s'ensuit, dès lors, d'une part, que tant les propositions de l'exécutif communal que les éventuelles et possibles contre-propositions de l'Assemblée délibérante locale **ne peuvent être sanctionnées par un vote et**, d'autre part, que le défaut de débat ou la tenue irrégulière de celui-ci (hors délai prescrit, par exemple) **entachent d'illégalité** certaine toute délibération (ultérieure) relative à l'adoption du budget primitif afférent à l'exercice budgétaire en cours.

04 – DONNÉES UTILISÉES ET VISÉES AU DERNIER ALINÉA DU 02 CI-DESSUS

Pour les besoins de l'établissement du présent Rapport Introductif, nous avons exploité diverses données émanant :

- de la CCI
- de la comptabilité publique
- du Ministère des Finances
- du Journal Officiel de la République
- de l'INSEE

05 – DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

L'INSEE vient de porter à la connaissance de la Commune le chiffre de ses populations légales à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Population municipale : 3 556

Population comptée à part : 63

Population totale : 3 619

On entend par population municipale toutes les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la Commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la Commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la Commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la Commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la Commune :

- Les personnes mineures dont la résidence familiale se situe dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la Commune,
- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la Commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, la communauté faisant partie de la liste suivante :
 - o Service de moyens ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales
 - o Communautés religieuses
 - o Casernes ou établissements militaires
- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études
- Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune

Les opérations du recensement rénové ont débuté en mars 2004 (notamment à LA MACHINE) et se sont poursuivies jusqu'en mars 2008. Fin 2008, toutes les communes françaises ont été étudiées ce qui permet à l'INSEE de produire les chiffres des populations légales, lesquelles servent de base au calcul des dotations d'Etat mais aussi à l'application de plus de 350 textes législatifs et réglementaires.

Les chiffres publiés authentifient la population au 1^{er} janvier 2006, année médiane car il fallait assurer une égalité de traitement entre les communes, qu'elles aient été recensées en 2004, 2005, 2006, 2007 ou 2008.

Rappel :

La Population municipale recensée en 2004 était la suivante : 3 649
dont : ménages : 3 583
Communautés : 53

La population municipale calculée pour 2006 : 3 563
dont : ménages : 3 497
Communautés : 66

Population légale au 1^{er} janvier 2009

Population municipale : 3 563
Population comptée à part : 53

Population totale : 3 616

Population recensée en 2009 : 3542
dont : ménages : 3472
Communautés : 70

Population municipale calculée pour 2007 : 3556
dont : ménages : 3489
Communautés : 67

Curieusement, sur la base de ces extrapolations, on constate que la population légale de la commune a augmenté de 3 habitants entre 2009 et 2010 alors que la population municipale a baissé de 7.

06 –EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Comme on avait pu s'y attendre, la crise bancaire qui a frappé les économies au second semestre 2008 a connu des répercussions sur l'économie locale.

Pour ce qui concerne la Nièvre, l'emploi a été durement touché. Ce département qui comptait 42 364 salariés recensés a enregistré, au 2^{ème} trimestre 2009, un nouveau déficit d'emplois de -473 postes. Sur quatre trimestres, cette baisse est évaluée à - 2 630 postes, soit 5,8%.

Par secteur d'activités, le secteur industriel perd 175 nouveaux emplois (- 1296 postes sur quatre trimestres), le secteur de la construction perd 49 postes (-136 postes sur quatre trimestres), le tertiaire perd 249 postes (- 1198 postes sur quatre trimestres).

C'est l'intérim qui paie le plus lourd tribut, puisqu'il baisse de 48,4% sur un an (-65,4% dans l'industrie, -29,8% dans la construction et -4,7% dans le tertiaire).

L'année 2009 a été marquée par l'annonce de nombreux problèmes dans les entreprises nivernaises, dont bien entendu CASCADE à LA MACHINE.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le Sud Nivernais, la situation n'est pas très brillante puisque, bien qu'il concentre la majeure partie de la population nivernaise, il est en recul démographique (-2439 habitants) notamment sur la ville de Nevers.

La mono-industrie, dans le domaine de l'automobile, a subi la crise de plein fouet et les entreprises ont senti le « vent du boulet ». C'est à ce stade que l'intérim a beaucoup pâti de la

situation et les pertes d'emplois se sont multipliées. La situation s'est légèrement améliorée mais reste très fragile.

Un plan de revitalisation est en cours de lancement sur nos quatre cantons proches : LA MACHINE, DECIZE, FOURS et DORNES

Inévitablement, la destruction d'emplois dans les entreprises a des répercussions immédiatement sur le niveau de l'emploi et sur le nombre de demandeurs d'emploi.

Pour la Bourgogne, un pic a été enregistré en novembre 2009, à 60 008 demandeurs d'emploi, soit une augmentation de 20,3% sur 1 an.

La Nièvre, quant à elle, a connu son pic annuel en Juin 2009, à 7 928 demandeurs d'emploi, pour décroître en décembre à 7 662 demandeurs d'emploi, soit malgré tout une augmentation de 17,3% sur 1 an.

Plus proche de nous, à LA MACHINE, le nombre des demandeurs d'emploi est en augmentation :

Pour mois de décembre 2009, il s'établissait à 185 personnes, se répartissant entre 102 hommes et 83 femmes

Pour le mois de janvier 2010, il s'établit à 189 personnes, se répartissant entre 109 hommes et 80 femmes ; soit une augmentation de 2,16% sur 1 mois.

07 – DONNÉES EXTRAITES DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION DE NOS ENTREPRISES

ENTREPRISE	EFFECTIFS	CHIFFRE D'AFFAIRES
	2008	en k€ 2008
SONIMETAL	46	6 637
Foyer des Marizys	85	
MADELIE S.A.	22	5 823
MECAMACHINE	32	4 322
MIGNON	23	2 519
BONGARD-BAZOT	40	
TOTAL	248	19 301

(Source Le Journal du Centre)

Ces chiffres sont toutefois peu significatifs de la situation économique mA chinoise actuelle dans la mesure où ils datent pour la plupart de 2008 et que leurs résultats ne sont pas encore affectés par la crise.

08 – DIVERS INDICES FINANCIERS

INDICE	Année de Référence		Variation (en %)
	2008	2009	
<u>PRIX A LA CONSOMMATION (Hors Tabac)</u>			
- Ensemble des ménages / Octobre.....	118 ,49	118,23	-0,22%
- Ménages urbains France entière (Octobre)	118,42	118,23	-0,16%
<u>INDICE INSEE / COÛT CONSTRUCTION</u>			
- Valeur moyenne / 2 ^{ème} trimestre).....	1 494	1 529,5	+ 2,38 %
<u>NOUVEL INDICE DE REFERENCE DES LOYERS</u>			
- Valeur 3 ^{ème} trimestre	117,03	117,41	+0,32%
<u>TAUX DE L'INFLATION</u> (moyenne estimée)	2,8%	0,8%	
<u>TAUX DE L'INTÉRÊT LÉGAL (POUR 2008)</u>	3,99%	3,79%	
<u>LOYER DE L'ARGENT</u>			
- Taux moyen du Marché Monétaire (Taux courts)	3,1616	0,358	
- Taux moyen des obligations du secteur public (Taux longs)	4,22	3,81	

09 – ANALYSE COMPARATIVE DES COMPTES EXTRAITS DE LA GESTION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR 2006 – 2007 et 2008

CHIFFRES CLES						
	2006		2007		2008	
	€ par habitant	moyenne de la strate	€ par habitant	moyenne de la strate	€ par habitant	moyenne de la strate
Produits de fonctionnement	761	896	721	918	792	934
Charges de fonctionnement	591	763	564	787	601	810
Résultat comptable	170	132	156	131	191	124
Ressources d'investissement	96	445	109	469	160	438
Emplois d'investissement	93	441	105	469	143	420
Besoin ou capacité de financement	2	-5	-4	-1	-16	-18
Capacité d'autofinancement	193	159	178	158	213	152
Fond de roulement	466	157	564	156	668	169

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT						
	2006		2007		2008	
	€ par habitant	moyenne de la strate	€ par habitant	moyenne de la strate	€ par habitant	moyenne de la strate
Produits de fonctionnement	761	896	721	918	792	934
dont impôts locaux	222	302	229	314	237	327
autres impôts et taxes	15	52	1	54	21	56
DGF	228	182	235	185	243	189
Charges de fonctionnement	591	763	564	787	601	810
dont charges de personnel	290	350	288	365	289	377
achats et charges externes	153	203	134	207	156	215
charges financières	6	34	3	34	2	36
contingents	40	35	40	35	41	35
subventions versées	51	51	52	51	55	53
résultat comptable	170	132	156	131	191	124

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT						
	2006		2007		2008	
	€ par habitant	moyenne de la strate	€ par habitant	moyenne de la strate	€ par habitant	moyenne de la strate
Ressources d'investissement	96	446	109	469	160	438
dont emprunts	0	104	0	110	0	94
subventions reçues	15	71	13	77	27	72
FCTVA	16	35	13	38	6	43
Retour de biens affectés...	0	0	0	0	0	0
Emplois d'investissement	93	441	105	469	143	420
dont dépenses d'équipement	48	331	76	354	125	313
Remboursement d'emprunts	33	80	28	79	19	77
charges à répartir	0	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0	0
Besoin ou capacité de financement	-2	-5	-4	-1	-16	-18

ELEMENTS DE FISCALITE						
	2006		2007		2008	
	€ par habitant	moyenne de la strate	€ par habitant	moyenne de la strate	€ par habitant	moyenne de la strate
Potentiel fiscal (pop = 3948 hab)	356	645	357	627	391	668
Produit foncier bâti	118	166	113	159	123	173
Produit foncier non bâti	4	10	4	10	4	10
Produit taxe d'habitation	106	135	104	131	109	141

AUTOFINANCEMENT						
	2006		2007		2008	
	€ par habitant	moyenne de la strate	€ par habitant	moyenne de la strate	€ par habitant	moyenne de la strate
Excédent brut de fonctionnement	195	189	179	189	218	185
Capacité d'autofinancement (CAF)	193	159	178	158	213	152
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	159	79	150	79	194	75

ENDETTEMENT						
	2006		2007		2008	
	€ par habitant	moyenne de la strate	€ par habitant	moyenne de la strate	€ par habitant	moyenne de la strate
Encours de la dette au 31/12/N	61	755	33	777	14	188
Annuité de la dette	39	112	31	111	20	112

10 – RENSEIGNEMENTS SUR LES TAXES FONCIERES (Année 2009)

a) Nombre de comptes de propriétaires et de parties d'évaluation

LIBELLE BÂTI	Nombre de comptes de propriétaire	Nombre de parties d'évaluation*
Locaux d'habitation ordinaire	1763	2471
Locaux d'habitation à caractère social	3	164
Locaux d'habitation soumis à la Loi de 1948 ...	1	1
Autres locaux possible de la T.H.	2	4
Locaux à usage professionnel ou commercial ...	90	131
Etablissements industriels et assimilés	9	47
TOTAUX	1 868	2 818

* La partie d'évaluation (PEV) est l'unité élémentaire de l'évaluation. En règle générale, à un local correspond une seule PEV., mais lorsqu'un local est affecté à plusieurs utilisations distinctes, son évaluation se fait distinctement pour chaque affectation. A un tel local correspondent, au moins, deux évaluations.

- Nombre d'articles du rôle des propriétés bâties : 1927

- Nombre d'articles du rôle des propriétés bâties avec dégrèvement : 84

LIBELLE NON BÂTI	Nombre de comptes de propriétaire
Terres agricoles	1156
Dont bois	39
Terrains à bâtir et assimilés	26
Autres propriétés non bâties.....	6
TOTAUX	1 227

11 – RENSEIGNEMENTS SUR LA TAXE D'HABITATION DE 2009

	2009
Ensemble des locaux et dépendances imposables	1994
Locaux exceptionnels	2
Locaux d'habitation proprement dits	1748
Valeur locative moyenne	2 104 €

Répartition en fonction du nombre de personnes à charge		
	imposés	exonérés
Résidences secondaires	166	
Dépendances principales isolées	65	15
Résidences principales		
0 pers. à charge	958	402
1 pers. à charge	179	20
2 pers. à charge	127	1
3 pers. à charge	42	1
4 pers. à charge	12	1
5 pers. et + à charge	5	0
Total	1323	425

Répartition du nombre d'articles du rôle en fonction des tranches de cotisations brutes (Commune + Département)		
de 0 à 11 €	447	22,42%
de 12 à 99 €	66	3,31%
de 100 à 199 €	135	6,77%
de 200 à 299 €	225	11,28%
de 300 à 399 €	214	10,73%
de 400 à 499 €	186	9,33%
de 500 à 599 €	189	9,48%
de 600 à 699 €	132	6,62%
de 700 à 799 €	111	5,57%
de 800 à 899 €	101	5,07%
de 900 à 999 €	73	3,66%
1 000 € et plus	115	5,76%

12 – APPROCHE DES RÉSULTATS GLOBAUX PROVISOIRES DE LA GESTION DES FINANCES COMMUNALES POUR 2009

Les résultats provisoires (exercice budgétaire 2009 + reports 2008), établis à l'heure où le présent document est rédigé, se présentent comme suit pour le budget principal de la Commune et ses budgets annexes.

0120. Service de la Base de Loisirs de l'Etang GRENETIER

L'excédent de fonctionnement (10 428,45 euros) couvrira l'intégralité du déficit d'investissement (10 428,45 euros), sans reliquat.

0121. Service de l'Eau potable

- Excédent de fonctionnement	=	24 761,26€
- Excédent d'investissement	=	87 654,18€
- Ensemble	=	112 415,44€

Les restes à réaliser, relatifs à la tranche de travaux 2010 s'élèvent à 27 656,00 €, ceux relatifs aux travaux du lotissement à 111 364 €, soit 139 020 € en dépenses ; et 22 087 € en recettes correspondant à la subvention DGE pour les travaux qui viennent de se terminer. Un réajustement des crédits ouverts sur els travaux 2010 pourra être effectué par affectation de l'excédent global, dès lors que les offres des entreprises seront connues.

0122. Service de l'assainissement collectif

- Excédent de fonctionnement	=	99 777,78€
- Excédent d'investissement	=	255 825,77€
- Ensemble.....	=	355 603,65€

Les restes à réaliser, relatifs aux travaux du lotissement s'élèvent 111 917 € en dépenses.

0123. Commune (Comptabilité principale)

- Excédent de fonctionnement	=	3 033 581,58€
- Déficit d'investissement.....	=	285 422,27€
- Ensemble.....	=	2 748 159,31€

Les restes à réaliser, qui concernent les programmes engagés mais non soldés, s'élèvent en dépenses à 1 826 112,00 € et en recettes à 150 210,00 €, ce qui porte le disponible à 1 072 257,31 € qui pourra être réinjecté dans le budget 2010.

En 2010, la dette communale en capital passe de 52 529,96 € en 2009 à 12 470,73 € soit une dette de 3,45 € par habitant (sur la base de la nouvelle population légale). Les intérêts passent de 2 360,81 € à 798 € et le capital de 40 059,23 € à 11 026,87 €. De la même manière et pour les mêmes raisons que pour la capacité d'autofinancement, la capacité d'endettement de la Ville reste intacte. Dès lors, les projets structurants, dont ceux retenus dans le contrat « villes d'appui » peuvent être entrepris dans les années à venir, en restant vigilants sur les frais de fonctionnements consécutifs qui viendraient alors compromettre le fragile équilibre du budget, dans l'attente de 2011 et des possibles effets pervers de la réforme de la taxe professionnelle.

La dette du service assainissement passe en 2010 de 406 630,16 € à 380 282 € avec une annuité répartie entre intérêts (de 21 986,69 € à 19 858,21 €) et capital (de 26 348,16 € à 18 072,79 €). Les disponibilités devant permettre d'autofinancer les travaux d'assainissement dans le nouveau lotissement, il ne devrait pas être fait appel à un nouvel emprunt.

La dette du service de l'eau passe en 2010 de 103 557,53 € à 97 316,95 € avec une annuité répartie entre intérêts (de 4 757,30 € à 3 588,54 €) et capital (de 6 809,29 € à 7 978,15 €). Dès cette année et dans les années à venir, des travaux de rationalisation et d'extension du réseau devront être entrepris. Devant la raréfaction de subventions, la part d'autofinancement du service sera de plus en plus importante. Les disponibilités de ce service étant quasi nulles (elles ont servi à financer les travaux 2009), il faudra recourir massivement à l'emprunt ; des augmentations de la surtaxe eau sont donc à prévoir.

La dette du budget annexe de l'Etang passe en 2010 de 43 030,01 € à 31 949,76 € avec une annuité répartie entre intérêts (de 2 861,98 € à 2 122,47 €) et capital (de 11 080,25 € à 11 819,75 €). Aucun investissement notable, faisant appel à l'emprunt, n'est prévu sur ce budget.

15 – LOIS DE FINANCES POUR 2010

151. Loi de finances pour 2010 (N°2009-1673 du 30 Décembre 2009, J.O. du 31 Décembre 2009) :

Dans son article 2, cette loi de finances aborde la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la Contribution économique territoriale.

Présentation résumée du dispositif :

La taxe professionnelle :

C'est la principale imposition locale à la charge des entreprises, et elle fait coexister plusieurs bases d'imposition :

- La valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière, c'est à dire les immeubles
- La valeur locative des équipements et biens mobiliers, c'est-à-dire machines, outillages, matériels de bureaux, etc...
- et, pour les professions libérales employant moins de cinq salariés et soumises pour leur activité professionnelle à l'impôt sur le revenu, une fraction des recettes (6%).

En outre, une cotisation minimale de taxe professionnelle a été instaurée pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 7,6 millions d'euros. Cette cotisation est égale à 1,5% de la valeur ajoutée.

La réforme :

Dès 2010, la taxe professionnelle portant sur les investissements productifs sera supprimée ; cette suppression portera sur les flux des nouveaux investissements et le stock des investissements existants.

Les autres composantes (bases foncières et valeur ajoutée) seront maintenues sous la forme d'une contribution économique territoriale (CET) qui sera composée :

- d'une cotisation foncière des entreprises
- d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Le taux de cette dernière cotisation serait progressif et fixé au niveau national : de 0% pour les entreprises dont le CA ne dépasse pas 500 000 € par an à 1,5% pour celles dont le CA dépasse 50 millions d'€ par an.

L'assiette taxable serait plafonnée à 80% du chiffre d'affaires pour éviter une charge excessive sur les entreprises employant une main d'œuvre importante.

Le plafond de 3,5% de la valeur ajoutée concernant les entreprises les plus imposées est ramené à 3%.

De plus, les bases foncières des établissements industriels seraient réduites de 30%, y compris en matière de taxes foncières.

La règle de liaison entre les taux serait renforcée afin d'éviter les phénomènes de dérive des impôts locaux.

Pour 2010, le gouvernement s'est engagé à compenser intégralement « à l'euro près » les revenus de la TP.

Mais après 2010 ?

Aujourd'hui, aucune décision n'est prise

Sont envisagés plusieurs mécanismes dont notamment la création d'un fonds de garantie destiné à assurer le respect de l'engagement gouvernemental sur le long terme, une péréquation qui permettrait de redistribuer aux perdants de la réforme une partie des revenus des gagnants, tout en maintenant une territorialisation, c'est-à-dire un lien direct entre les entreprises accueillies et les impôts versés.

Il n'en reste pas moins que les collectivités perdront, du fait de cette réforme, leur autonomie fiscale sur environ 50% du produit des impôts locaux de 2009.

Ce ne sont pas les produits de recettes fiscales que l'Etat envisage de transférer (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe sur les surfaces commerciales, reliquat des droits de mutation à titre onéreux, taxe sur les conventions d'assurances) qui résoudront ce problème.

Inévitablement pour les collectivités, la variable d'ajustement se situera au niveau des impôts locaux restants, ceux pesant sur les ménages, et ce n'est pas le ballon d'oxygène que constituerait la réduction de 2 milliards d'€ du montant des frais d'assiette et de recouvrement prélevés par l'Etat sur le produit des impôts locaux qui limitera la hausse inéluctable de ces derniers.

C'est dans ce contexte d'incertitudes que les collectivités doivent programmer leurs investissements.

Dans son article 40 intitulé « dispositions relatives aux collectivités locales, la loi de finances pose le principe d'une augmentation de la dotation globale de fonctionnement de 0,6%.

HYPOTHESE DE TRAVAIL POUR 2010

01. QUANT à la METHODOLOGIE

Cette année encore, et pour les mêmes considérations que depuis 1998, nous proposerons, à nos différentes instances de propositions, d'études et de décisions, l'établissement *d'un seul document budgétaire* pour chacune de nos comptabilités, que des Décisions Modificatives ultérieures pourront, toutefois, en tant que de besoin, modifier en leurs prévisions, évaluations et autorisations.

02. GESTION de la GUINGUETTE

Comme déjà exposé dans le Rapport Introductif au Débat d'Orientations Budgétaires, la gestion comptable de cette affaire donne lieu, désormais, au niveau communal, à la passation de *fort peu d'opérations réelles* se rapportant, *les premières* :

- à la poursuite des contrats de maintenance,
- à la réalisation éventuelle de menus travaux d'entretien dans et autour du bâtiment
- au règlement des intérêts de la dette,
- à l'encaissement de la redevance due par le gérant des lieux,
- à la subvention communale d'équilibre,

les secondes :

- au règlement du capital compris dans les annuités de remboursement de la dette,
- à la reprise des excédents de fonctionnement apparus à la clôture du dernier exercice budgétaire.

La Ville étant tenue uniquement aux obligations du propriétaire, les dépenses devraient rester stationnaires par rapport aux réalisations 2009.

03. GESTION du SERVICE de L'EAU POTABLE

Comme annoncé depuis déjà plusieurs années, c'est ce service qui sera le plus gros consommateur de crédits. En effet, en raison de nos obligations vis-à-vis de notre fermier (rationalisation du réseau afin d'en améliorer le rendement) et des nécessités (amélioration de la qualité de l'eau et du débit des poteaux incendie), un programme pluri-annuel, établi par le cabinet SAFEGE, maître d'œuvre, a été acté.

Il concerne les rues Paul Vaillant Couturier, Gmerek, Daniel Michel, Sergent Bouvet, Poussereau, Marizys, Romain Rolland pour la rationalisation du réseau, et Pergaud, Puits

Velleret, Niot, Cendriers, Riblets, Page et de Ceinture pour changement de canalisations et reprise de branchements.

La tranche 2010, après avis de la commission des travaux, concernera les rues Gmerek, Daniel Michel, Sergent Bouvet, des Marizys et la rue de Ceinture. Ces travaux sont évalués à 130 000 € HT. Les résultats de l'appel d'offres qui a été lancé seront connus mi-mars.

Par ailleurs, les travaux du lotissement ont débuté, la partie « travaux d'eau » s'élève à 112 000 €.

2010 verra par ailleurs l'intégration dans le périmètre d'affermage des travaux achevés en 2009, concernant le surpresseur, ainsi que les rues du Puits Henri et Niot. Cette intégration se traduira par un commencement d'amortissement de ces installations.

La surtaxe eau, fixée à 0,34[€]/ m³, augmentera inévitablement puisque c'est la seule recette du service. Les projections sur plusieurs années, tenant compte de la réalisation et de l'intégration de tous les travaux ci-dessus listés, l'évaluent aux alentours de 1€ par m³.

Cette surtaxe évoluera à la hausse en 2010, le pourcentage sera fixé lors du vote du budget.

04. SERVICE COMMUNAL de L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget primitif 2010 enregistrera une augmentation des amortissements, à la suite de l'intégration des travaux 2003 dans les rues du Puits Henri, Paul Vaillant-Couturier et autres, et des travaux 2006 dans les rues Niot, des Riblets, de la Haute Meule.

Les tranches de travaux d'assainissement, à l'exception de ceux devant intervenir dans le lotissement pour 112 000 €, sont à ce jour terminées, certaines extensions pouvant cependant être envisagées.

La section de fonctionnement sera probablement en augmentation pour tenir compte des charges liées au fonctionnement de la station et de son auto-contrôle.

La taxe d'assainissement, de 1,14 € par m³ en 2009, ne connaîtra pas de modification.

05. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT N°1

Ce budget reprendra en 2010 les prévisions de dépenses nécessaires à la réalisation du lotissement de la route de Thianges, telles que résultant de l'ouverture des plis de 2009. Le Conseil sera appelé à fixer le prix de vente des terrains.

06. NOTRE FISCALITÉ

C'est une constante - ou presque - : chaque année, ces bases subissent diverses modifications :

- *actualisation forfaitaire* décidée par la Loi de Finances pour l'année d'imposition,
- *modifications résultant de dispositions législatives* antérieures,
- *variations nominales ou physiques*, telles que constructions, extensions, réductions, suppressions.

Aussi, de 2008 à 2009 inclus, il en est résulté l'évolution suivante :

CONTRIBUTION	Bases d'imposition			Variation 2008 / 2009 (en %)
	ANNEE			
	2007	2008	2009	
- Taxe d'Habitation	3 269 000	3 286 000	3 406 000	+ 3,65%
- Taxe Foncière / bâti	2 357 000	2 446 000	2 526 000	+3,27%
- Taxe Foncière / non bâti	26 900	27 200	27 600	+1,47%

Pour 2010, compte tenu du coefficient de réévaluation forfaitaire des bases d'imposition votés (+1,2%), nos bases d'imposition s'établiraient à :

- *Taxe d'Habitation* : 3 446 000 €
- *Taxe Foncière sur le bâti* : 2 556 000 €
- *Taxe Foncière sur le Non bâti* : 27 900 €

Il n'est pas tenu compte des variations physiques qui nous sont encore inconnues.

A taux d'imposition inchangés, le surcroît de recettes s'établirait ainsi :

Taxe d'habitation : 40 000 € x 12,60% = 5 040 €

Foncier bâti : 30 000 € x 19,16% = 5 880 €

Foncier non bâti : 300 € x 53,74% = 161 €

Soit environ 11 000 € de plus. Bien évidemment, il ne s'agit là que d'une prévision « a minima » mais dans le contexte actuel, il ne semble pas raisonnable de tabler sur une explosion des recettes.

07. MARGE DE MANŒUVRE EN MATIERE D'ENDETTEMENT

Comme exposé plus haut, *notre niveau d'endettement est, heureusement, très bas* (encours et charges annuelles de remboursement – qui en procèdent -) et permet, dès lors, de recourir, raisonnablement, aux fonds d'emprunts pour compléter le plan de financement du coût des plus lourds de nos programmes d'investissement.

Il convient cependant de garder à l'esprit que tout emprunt devra être remboursé et que, même si ce remboursement pèsera sur les générations futures, la première annuité interviendra dès l'exercice prochain. C'est la raison pour laquelle il est primordial d'apprécier

notre capacité de remboursement de manière à ne pas obérer les exercices prochains, surtout si les investissements financés génèrent des frais de fonctionnement qui, eux aussi, viendront peser sur les recettes de fonctionnement.

Pour déterminer le volume de ce possible futur endettement et le poids de la charge de son amortissement annuel, nous avons retenu l'hypothèse de travail suivante, également appliquée aux exercices précédents :

Compte tenu de la faiblesse structurelle de nos recettes de fonctionnement, notoirement inférieures à la moyenne nationale, il nous semble raisonnable de limiter le ratio de niveau de notre future annuité de remboursement de la dette globale à 60 % de la moyenne des annuités de remboursement, en 2008, de la dette des Communes classées, au niveau national, dans la même strate démographique que LA MACHINE, soit :

$$113 \times 60\% = 67,80 \text{ ramené à } \mathbf{68 \text{ €}}$$

2/ - réaliser un *prêt global* au *taux fixe d'intérêt* de 4,50 %, remboursable en 15 annuités constantes, donc au *taux d'amortissement* correspondant de 9,31 %,

3/ - Sachant que notre ratio de niveau de remboursement annuel de la dette, au 1^{er} janvier 2009, est de : 21 euros, il suit de là que *la limite haute de nos possibilités d'endettement est représentée par un capital global de :*

$$\left[\frac{100 \times (68 - 21)}{9,31} \right] \times 3\,556^* = \mathbf{1\,794\,998 \text{ €}}$$

devant générer, conséquemment, *un poids de remboursement annuel* de l'ordre de :

$$9,31\% \times 1\,794\,998 = 167\,114,31 \text{ €}$$

* Chiffre de la population municipale au 01/01/2010

Il s'en suit que, dès lors que notre endettement aura atteint le niveau moyen des communes de la même strate, notre capacité d'endettement aura disparu. La prudence recommanderait donc de répartir raisonnablement les emprunts sur la durée du mandat, en fonction des projets programmés.

08. PRÉVISION D'ÉVOLUTION DE NOS PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR 2010 (Comptabilité Principale)

080. En ce qui concerne nos produits

Entre 2008 et 2009, le volume global de nos produits a diminué de 161 421,24 € (de 3 088 934,81€ à 2 927 513,57 €), soit une baisse de 5,23%.

Cette baisse s'explique par le fait qu'en 2008, avaient été encaissées 2 attributions du fond départemental de taxe professionnelle, ce qui relativise la diminution. Toutefois, entre

les 2 années, la Dotation forfaitaire a diminué de 20 000 €, tenant ainsi compte de la baisse de population.

Si l'on rapproche cette diminution du gain occasionné par la revalorisation de nos bases d'imposition (à taux d'imposition constants), on s'aperçoit qu'elle n'est compensée qu'à 55%.

Ce qui signifie que nos produits bruts de fonctionnement 2010 devraient être tout juste égaux à ceux de 2009.

Ce volume brut global annuel de nos produits est généralement *constitué de quatre grandes masses* de recettes, à savoir (chiffres pour 2009) :

- de remboursements sur rémunérations, pour : 1,75 %
- de produits du domaine communal, pour : 5,89 %
- d'impôts locaux, pour : 49,24 %
- de dotations : 41,79 %

Ensemble : 98,67 %

Le surplus étant constitué de recettes exceptionnelles et notamment, en 2009, le produit de la cession d'un terrain pour 28 000 €.

Les produits du domaine sont principalement constitués de revenus locatifs et de diverses prestations assurées par la Ville, dont les tarifs ont été relevés de l'ordre de 1 % par décision du Conseil en date du 15 Décembre dernier.

On peut constater que la part du produit des impôts dans le total des recettes va croissant, pour passer de 45,48% à 49,24%. Or, dans le produit des impôts locaux, la part l'attribution de compensation intervient pour 30% (Rappelons que cette attribution est le reversement de la taxe professionnelle encaissée à LA MACHINE en 2005 par la Communauté de Communes, déduction faite des charges transférées).

Dès lors, on peut avoir les plus grandes craintes des effets de la suppression de la taxe professionnelle dans les ressources de la Communauté de Communes, et par ricochet, sur les futures attributions de compensation venant abonder les budgets des communes.

081. En ce qui concerne nos charges

Certes, le taux de l'inflation a été faible en 2009, mais nos dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0,72 %.

Comme pour les années précédentes, et dans le contexte économique actuel, notre attention ne doit pas se détourner d'une *constante maîtrise de nos dépenses publiques communales*, afin de dégager des disponibilités devant assurer une *part satisfaisante d'autofinancement de nos charges d'investissement*, afin de limiter le recours à l'emprunt.

Dès lors, il s'ensuit que le volume brut de *nos charges globales de fonctionnement, pour 2010, DEVRA être sensiblement inférieur à celui de nos produits de même section* (fonctionnement), sans occulter le fait que dans les années prochaines, il deviendra indispensable de majorer le taux de nos impôts locaux.

De même, il conviendrait d'anticiper le budget 2011 qui intégrera les remboursements des emprunts contractés en 2010. Pour ce faire, il est impératif, tout en tenant compte du principe posé dans le paragraphe précédent, de stabiliser les dépenses de fonctionnement à leur niveau de 2009, chercher de nouvelles pistes d'économies, et geler voire restreindre les concours extérieurs.

09. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT POUR 2010

L'objet de tout Débat d'Orientations Budgétaires n'est pas, ainsi que nous l'avons exposé au début du présent Rapport, d'identifier, dans le détail, des programmes d'investissement et d'en préciser la traduction chiffrée.

Néanmoins, nous avons cru pouvoir et devoir donner, ci-après, une liste, très succincte et n'ayant que valeur indicative stricte, de programmes d'investissement susceptibles d'être retenus *en fonction de nos critères habituels de sélection*, à savoir, notamment :

- intérêt communal *immédiat*,
- capacité *d'autofinancement*, total ou partiel, de leurs coûts,
- *opportunité* de recourir au financement, total ou partiel, sur fonds d'emprunts en capital,
- poids de *l'incidence financière annuelle* de leur réalisation sur le volume de nos charges de fonctionnement.

Il s'ensuit, incidemment, que certains d'entre eux devront faire l'objet d'une *programmation différée* dans le temps, voire même, d'un *renvoi, pur et simple, aux "calendes grecques"*, sur proposition de notre Commission municipale permanente des finances et décision, subséquente, de notre Assemblée délibérative.

Essai d'énumération des programmes proposés

090. AFFAIRES GÉNÉRALES

Réaménagement des locaux de l'Hôtel de Ville

Construction d'une chaufferie au bois pour la Mairie et Marie Curie
(développement durable)

091. MATERIEL

Récupérateur eau de pluie

2 camionnettes

Changement de fenêtres dans divers bâtiments

092. AFFAIRES SOCIALES

Dortoir des Glénons (en cours)

093. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

- Réfection de 2 classes école maternelle (classes + vestiaires + sanitaires)

094. CULTURE ET SPORT

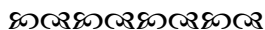
- Réaménagement de l'ancien siège social du Football et transformation en bibliothèque
- Réfection du chevalement
- Réaménagement ancienne bibliothèque en salle de musique
- Aménagement scénique de la salle des fêtes

095. VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC

- Revêtement de chaussées : 10 voies
- Reprise de trottoirs : 4 voies
- Eclairage public (lotissement)
- Remplacement globes lumineux (développement durable)

096. URBANISME - ENVIRONNEMENT

- Réalisation du lotissement de la route de Thianges
- Arrosage automatique
- Réhabilitation du centre bourg



Ainsi se présente le catalogue de nos propositions de programmes pour 2010, parmi lesquelles notre Assemblée sera appelée à exercer ses choix.

